

Ecole Elémentaire Publique de Genté

Protocole Sanitaire pour l'accueil des élèves

Le présent protocole est applicable du 8 juin au 3 juillet 2020.

La municipalité et l'équipe pédagogique se réservent de droit de le modifier à tout moment en fonction de l'évolution sanitaire nationale et départementale ou si les nouvelles mesures envisagées se révèlent inadaptées afin d'assurer, dans les meilleures conditions sanitaires, l'accueil des enfants et le travail des agents jusqu'au 3 juillet 2020.

Pendant la période de validité du présent protocole, la classe de maternelle viendra s'ajouter aux enfants des cycles 2 et 3 présents à l'école. Ceci entraîne une modification en profondeur de l'organisation de l'école.

Pendant la période de la mise en place de ce protocole, les horaires de l'école sont modifiés.

L'école n'est ouverte que les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les nouveaux horaires journaliers sont les suivants :

- ouverture de la grille pour l'accueil des enfants à 8h50

pour l'élémentaire

- classe de 9h00 à 12h30
- pause méridienne de 12h30 à 14h00
- classe de 14h00 à 16h30

pour la maternelle

- classe de 9h00 à 11h30
- pause méridienne de 11h30 à 13h00
- classe de 13h00 à 16h30

- sortie des élèves à 16h30

Durant la période du présent protocole, aucun accueil périscolaire ne pourra être assuré. Il n'y aura donc pas de garderie payante le matin ni le soir. L'aide aux devoirs ne sera pas assurée.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Nettoyage et désinfection des locaux

Ventilation

L'aération des locaux devra être assurée chaque matin avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause méridienne et en fin de journée.

Nettoyage

Afin que la classe de maternelle puisse rouvrir, la salle sera nettoyée conformément au protocole défini par le Ministère de l'Education Nationale : les salles qui n'ont pas servi depuis plus de cinq jours, un ménage "classique" suffit. Pour les autres en revanche, le ménage sera fait avec des produits désinfectants efficaces contre le Covid-19 (conforme à la norme EN 14776).

Chaque jour, le ménage reste un élément très important du respect du protocole sanitaire visant à limiter la propagation du virus. Une désinfection "quotidienne" est effectuée dans les locaux, et

notamment des salles de classe (tables, chaises, sols), mais aussi dans les lieux communs (préau, cantine, couloirs...) à l'aide des produits recommandés. Plusieurs fois par jour, le matériel pédagogique est également désinfecté, comme les sanitaires et tous les "points de contact" (poignées de porte...). Le ménage et la désinfection complète des classes sont faits après le départ du dernier enfant à partir de 16h30.

Sanitaires

Les blocs sanitaires sont adaptés à la situation.

L'accès aux toilettes est surveillé et règlementé.

Les enfants, comme les adultes, sont invités à se laver les mains avec rigueur à l'entrée et à la sortie des toilettes.

Le personnel veille à ce que du savon et des essuie-mains à usage unique soient toujours disponibles dans les distributeurs.

Dans la mesure du possible et dans le respect de l'intimité de chacun, les portes extérieures restent ouvertes afin de limiter les points de contact.

Les sanitaires sont désinfectés régulièrement par les agents d'entretien. Une attention particulière sera apportée aux poignées des portes.

Sanitaires du préau

Compte tenu de l'exiguïté des lieux, l'accès aux toilettes des filles est limité à une seule personne à la fois.

Dans les toilettes des garçons, un seul urinoir est accessible afin de respecter les distances de rigueur.

Pour chaque lavabo, un seul robinet est mis en service afin de respecter la distance d'un mètre entre chacun.

Sanitaires de la maternelle

Afin de laisser un espace suffisant entre les enfants, certains WC sont neutralisés. Les urinoirs seront fermés.

Pour se laver les mains, les enfants utiliseront la fontaine. Deux enfants peuvent y avoir accès en même temps. Ils sont placés par les adultes afin de respecter la distance sanitaire.

La salle d'eau est désinfectée régulièrement dans la journée, en fonction du passage des enfants.

Accueil des enfants

De 8h50 à 9h00, les enfants sont accueillis par un adulte dans la cour, au niveau du terrain de football.

Il est demandé aux parents de respecter les gestes barrière, en particulier la distanciation sociale d'au moins un mètre entre les membres des différentes familles. Toute embrassade est proscrite y

compris entre enfants.

L'adulte accueillant dirige les enfants vers leurs classes et veille au respect des règles sanitaires.

Un sens de circulation est mis en place : l'entrée se fait par la grille principale, la sortie par la grille située près de la cantine. Une signalétique est mise en place et doit être respectée par toutes les familles.

Il est impératif de respecter les horaires d'accueil et de ne pas s'attarder afin que la circulation reste fluide et que tous les enfants puissent être accueillis dans le délai indiqué.

La température de chaque enfant est vérifiée à l'entrée. En cas de température corporelle supérieure à 37,8°, l'enfant ne sera pas accepté à l'école.

ATTENTION ! Les enfants de cycle 2 et 3 n'auront plus accès aux toilettes en arrivant à l'école. Chacun devra avoir pris ses précautions avant de venir à l'école.

L'accès aux bâtiments n'est autorisé qu'au personnel et aux personnes habilitées.

La communication avec les enseignantes ou le personnel doit se faire par écrit. Si vous souhaitez obtenir un entretien avec une enseignante, celui-ci se fera à distance, par téléphone ou en visio-conférence, sur rendez-vous.

Après avoir quitté leurs parents, les enfants se dirigent seuls vers leur bâtiment où ils sont accueillis par leur enseignante : tous les élèves des classes élémentaires entrent par le couloir de la classe de cycle 3 afin de se laver les mains. Ils accèdent à leur place par la salle de classe de cycle 3 où un passage est organisé entre les tables ; ceux de maternelle retrouvent leur maitresse dans le hall de leur bâtiment avant d'être dirigés vers la salle d'eau. Un sens de circulation entre la classe et la salle d'eau est mis en place. La distance sanitaire devra être respectée entre les enfants. Chacun doit impérativement se laver les mains (en respectant le temps de savonnage) à l'entrée de sa classe.

Chaque enfant aura une place attitrée. Lors de ses déplacements dans la classe, il ne devra pas toucher le matériel et le mobilier qui ne lui est pas attribué.

Les cartables, sacs et vêtements devront rester à la place de chacun dans la classe. Aucun article personnel (sac, vêtement) ne devra être laissé dans les parties communes.

Temps de classe

Locaux

La classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique entre les élèves.

Afin de respecter cette distanciation, le nombre d'enfants accueillis en cycles 2 et 3 est limité à 12 enfants maximum dans chaque classe, dans la limite de 20 enfants au total afin de respecter la jauge d'accueil au réfectoire pour le service de cantine.

Le nombre d'enfants accueillis en maternelle ne pourra excéder 8 élèves. Seule une partie de la salle sera disponible pour les enfants. Le groupe restera dans le hall qui sera aménagé en salle de classe pour des raisons sanitaires. Un marquage au sol permet aux enfants de se repérer et les aide à respecter la distance physique.

Accueil en alternance

Afin de limiter le nombre d'enfants présents en classe, il a été choisi d'organiser une alternance dans les classes.

Deux groupes seront définis dans toutes les classes . Chacun d'entre eux pourra se rendre à l'école une semaine sur deux.

Seuls les enfants des familles prioritaires seront accueillis à temps plein. Les familles prioritaires sont déterminées par les services de l'Education Nationale. Il s'agit des familles dans lesquelles l'un des parents est désigné comme prioritaire (personnels soignants, enseignants, membres des services de secours, personnels de l'administration territoriale) ou pour les familles monoparentales. Les élèves en difficulté sont également définis comme prioritaires.

Les groupes ainsi que le planning d'accueil des enfants à l'école est joint en annexe au présent protocole.

Lorsque les enfants ne se rendent pas à l'école, la continuité pédagogique de l'école à la maison reste la règle.

Cela vaut également pour les enfants dont les familles ne souhaitent pas le retour de leur enfant dans les locaux scolaires.

Les enseignantes continuent à envoyer le travail dans la mesure du possible. De nouvelles méthodes de travail pourront être choisies.

Accompagnement scolaire

Les enfants accompagnés par une AVS continuent de bénéficier de son aide. Il leur est demandé de porter un masque lorsqu'ils doivent travailler avec elle de façon rapprochée.

Récréations

Afin de limiter au maximum les interactions en offrant un espace maximal à chaque enfant, les récréations sont échelonnées.

Le matin, la classe de maternelle sort de 10h00 à 10h25, la classe de cycle 3 sort de 10h25 à 10h45, celle de cycle 2 sort de 10h45 à 11h10.

L'après-midi, la classe de maternelle aura deux récréations afin de scinder le long temps de classe : de 14h15 à 14h45, puis de 15h35 à 15h55. La classe de cycle 3 sortira de 15h05 à 15h15, la classe de cycle 2 sortira de 15h15 à 15h30.

La distanciation physique ainsi que les gestes barrière doivent être respectés durant les récréations. Afin de faciliter le respect de cette distance entre les enfants les plus jeunes, les élèves de maternelle se voient attribuer une zone de la cour, suffisamment grande.

Les jeux de contact, les ballons, les échanges d'objets, les vélos et trottinettes, ainsi que l'accès aux structures de jeux et aux tables extérieures ne sont pas autorisés.

Les jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation sociale sont encouragés.

Le retour en classe ne se fait qu'après que chaque élève se soit correctement lavé les mains.

En cas de conditions climatiques défavorables, les récréations de la maternelle auront lieu dans le préau, dans le respect des règles fixées ci-dessus, les élèves des cycles 2 et 3 resteront dans leur classe.

Circulation dans l'école

Dans la mesure du possible, les portes restent ouvertes. Dans le cas contraire, elles sont de préférence manipulées par des adultes et désinfectées régulièrement.

Toute circulation dans la classe, y compris les temps de sortie de la salle, doit se faire en ordre et dans le calme afin de respecter les mesures barrière.

Les déplacements dans la classe sont limités au strict minimum. Un ordre doit être respecté afin de conserver les distances de rigueur entre les enfants. Le cas échéant, une signalétique sera mise en place.

Activités sportives

Afin de limiter les contacts entre enfants et adultes et les mouvements inutiles, il est demandé aux parents de vêtir leurs enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive, dans la cour ou sur le stade municipal qui pourra être utilisé pour les séances d'éducation physique.

Matériel

Il est demandé aux parents de fournir à leur enfant, dans un sac qui restera avec lui, près de sa table individuelle, un (ou plusieurs) paquet(s) de mouchoirs en papier ainsi qu'une petite bouteille d'eau ou une gourde individuelle, afin de limiter des déplacements inutiles dans les locaux.

Il est impératif que chaque enfant apporte à l'école son matériel personnel. Aucun échange de petit matériel n'est autorisé entre enfants, y compris d'une même fratrie.

Aucun petit matériel ne doit être prêté.

Le prêt de matériel pédagogique est limité et les objets utilisés (tablettes, dictionnaires...) sont désinfectés après chaque usage.

Les prêts de livres sont limités, les enseignantes privilégiant la projection de documents ou la lecture magistrale.

- pour la classe de maternelle :

Chaque enfant reste à la place qui lui est attribuée, marquée à son nom, durant tous les temps de classe.

Chaque enfant doit apporter chaque jour son matériel personnel : deux trousse, l'une contenant le petit matériel d'écriture : 1 crayon de papier, une gomme, un taille-crayon, une colle, des ciseaux ; l'autre contenant des crayons de couleurs et des feutres de coloriage.

Chaque enfant a une boîte attitrée, placée sur sa table, contenant un jeu qui lui est attribué pour la journée. Ce jeu est placé en quarantaine en fin de journée pour une durée de 7 jours.

Pour les activités communes, les maitresses manipulent les livres ou le matériel auxquels les enfants n'ont pas d'accès direct.

- pour les classes élémentaires :

Les familles doivent vérifier que les trousse sont complètes avant l'arrivée des enfants à l'école.

Les corrections collectives sont la règle afin de limiter les manipulations des cahiers. Les enseignantes désinfectent chaque fois que nécessaire tout livre ou matériel (tablettes...) prêté aux élèves.

Sortie

Avant de quitter l'école ou de rejoindre leur famille, les enfants se lavent les mains.

La sortie se fait à partir de 16h30 dans un délai d'environ 10 minutes.

A l'ouverture de la grille, les parents sont invités à se rendre sur le terrain de football de la cour en respectant les distances de rigueur.

A l'appel de l'enseignante, leur(s) enfant(s) les rejoint.

La sortie se fait par la grille du côté de la cantine.

Merci de participer à l'apprentissage et au respecter des gestes barrière (distance d'un mètre minimum, port du masque) aux abords de l'école, y compris sur le parking, tant entre les adultes qu'entre les enfants des différentes familles.

Temps périscolaire et cantine

Afin d'organiser deux services de cantine, les horaires de la pause méridienne sont modifiés selon les classes :

Les élèves de cycle 1 quittent leur classe dès 11h30 afin de se rendre au réfectoire. A l'issue de leur repas, ils sortent en récréation jusqu'à 13h00, heure à laquelle ils retournent en classe.

Pour les classes de cycle 2 et de cycle 3, la matinée de classe dure jusqu'à 12h30. Ils se rendent au réfectoire après sa désinfection. Leur retour en classe se fait à 14h00.

Les enfants doivent nettoyer leurs mains avant et après le repas. Ils sont 2 par table (1 à chaque bout de table en quinconce). Le service est individuel. Les agents municipaux sont dotés de masques, visière, gants et vêtements professionnels.

La capacité d'accueil du réfectoire est de 20 enfants au maximum.

Après le repas, les enfants sont surveillés par les agents communaux présents qui ne sont pas mobilisés par le nettoyage de la cantine.

Pour la surveillance lors de la récréation, les enfants sont surveillés par les agents. La distanciation physique ainsi que les gestes barrière doivent être respectés.

Les jeux de contact, les ballons, les échanges d'objets, ainsi que l'accès aux structures de jeux et aux tables extérieures ne sont pas autorisés.

Le retour en classe ne se fait qu'après que chaque élève se soit correctement lavé les mains.

En cas de conditions climatiques défavorables, les récréations de la maternelle auront lieu dans le préau, dans le respect des règles fixées ci-dessus, les élèves des cycles 2 et 3 resteront dans leur classe.

Hygiène personnelle

Les enfants, ainsi que les adultes fréquentant l'école se présentent chaque jour avec une tenue vestimentaire propre, différente chaque jour.

Règles applicables au personnel

Les adultes doivent porter un masque au sein de l'école en présence des enfants et des autres adultes. Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations où la distanciation ne peut pas être respectée (intervention auprès d'un élève, circulation...). Il est recommandé dans les autres situations.

Une prise de température des adultes encadrants (enseignants, personnel communal et, le cas échéant, intervenants extérieurs habilités) sera effectuée chaque matin. En cas de température supérieure à 37,8°, l'adulte ne pourra pas intervenir auprès des enfants et devra se rapprocher des services médicaux.

Le matériel collectif (ordinateurs, photocopieur...) utilisé par le personnel sera désinfecté après chaque utilisation.

Suspicion d'un cas Covid

En cas d'apparition d'un symptôme évoquant l'infection par le coronavirus (toux, éternuements, essoufflement inhabituel, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, hausse de la température corporelle au delà de 37,8°), la personne (enfant ou adulte) sera immédiatement isolée.

L'adulte sera invité à quitter l'école et à prendre contact rapidement avec son médecin traitant ou les services médicaux.

L'enfant sera immédiatement pourvu d'un masque et isolé dans la salle de la bibliothèque sous la surveillance d'un membre du personnel communal en attendant l'arrivée d'un responsable qui sera invité à venir le chercher le plus rapidement possible, en respectant les gestes barrière.

Les parents de l'enfant malade devront prendre contact rapidement avec leur médecin traitant ou avec les services médicaux.

Tout cas Covid, suspecté ou avéré, dans l'entourage des enfants fréquentant, ou ayant fréquenté l'école après le 11 mai, doit être signalé aux directrices.

Les services académiques en seront informés sans délai.

Les familles pourront être accompagnées dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires, pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée.

L'élève ne pourra revenir à l'école qu'après un avis du médecin traitant. Un certificat médical sera demandé.

Manquement au présent protocole

Les parents qui emmèneront leur(s) enfant(s) à l'école s'obligent à respecter les règles du présent protocole. Ils attesteront d'en avoir pris connaissance.

Tout manquement pourra, en accord avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur le Maire de Genté, entraîner le refus d'accueillir son (ses) enfant(s) à l'école.

L'équipe pédagogique pourra également refuser l'accès à l'école à un enfant qui ne respecterait pas le présent protocole (distanciation, gestes barrière...) de façon répétée.

Le présent protocole a valeur de circulaire pour l'école de Genté.

Fait à Genté le 5 juin 2020,

Le Maire de Genté,
Monsieur Valtaud

L'équipe enseignante,
Les directrices, mesdames Lamarque et Orliange

Annexes

Alternance des groupes

Répartition juin-juillet 2020

Mai		Juin		Juillet		
1	V	1	L	1	M	
2	S	2	M	2	J	
3	D	3	M	3	V	
4	L	4	J	4	S	
5	M	5	V	5	D	
6	M	6	S	6	L	
7	J	7	D	7	M	
8	V	8	L	8	M	
9	S	9	M	9	J	
10	D	10	M	10	V	
11	L	11	J	11	S	
12	M	12	V	12	D	
13	M	13	S	13	L	
14	J	14	D	14	M	
15	V	15	L	15	M	
16	S	16	M	16	J	
17	D	17	M	17	V	
18	L	18	J	18	S	
19	M	19	V	19	D	
20	M	20	S	20	L	
21	J	Férié	21	D	21	M
22	V	Pont	22	L	22	M
23	S	23	M	23	J	
24	D	24	M	24	V	
25	L	25	J	25	S	
26	M	26	V	26	D	
27	M	27	S	27	L	
28	J	28	D	28	M	
29	V	29	L	29	M	
30	S	30	M	30	J	
31	D			31	V	

Groupe A

Semaine A

CP

Simon Boutet
Arthur Chauvet
Naoëlle Masson
Louis Resterou

CE1

Lily Moreau
Aubin Husson

CE2

Enora Chauvet
Marius Caillard
Gabin Cardet
Ilan Esteban
Victor Menon

CE2

Enza Galarme
Aélis Masson

CM1

Hippolyte Boutet
Kélia Gautron
Eliot Moreau

CM2

Alban Deal-Riba
Brian Drillaud
Lynais Galarme
Rémy Marchadier

MS

Rose Cousset Chereau
Chloé Jover Jimenez

GS

Maëlyne Dauriat
Mathéo Fresson
Augustin Guignouard
Maxime Lebeau

Groupe B

Semaine B

CE1

Ellora Bouffet
Antonin Deharbe
Yléna Frédéric
Aubin Husson
Roxanne Lebeau
Lily Moreau
Alban Payen Bidaud
Alixé Payen Bidaud
Axelle Payen Bidaud
Astrid Seguin

CE2

Timaël Loisel
Léona Locatelli

CM1

Thomas Dedeaban
Eliot Moreau

CM2

Lilou Davesne
Mélissa Bouffet
Jules Seguin
Lucas Soury
Arthur Tric
Joris Seguin

MS

Liam Lacoux
Manoé Loisel
Wesley Vaslin-Schmit

GS

Maëlyne Dauriat
Mathéo Fresson
Augustin Guignouard
Maxime Lebeau